Paris, le 20 juin 2018

DECLARATION PREALABLE à la réunion DG/DSC du 2 mai 2018

Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs Camarades,

Depuis de nombreux mois, les mesures gouvernementales s'enchaînent à un rythme effréné et vont toutes dans le même sens, **CELUI D'UN APPAUVRISSEMENT DES PERSONNELS ET DE LA RÉDUCTION DE LEURS DROITS:** gel du point d'indice, blocage de la masse salariale, réduction drastique des effectifs, remise en cause du statut, remise en cause de la gestion collective des personnels avec la diminution drastique des prérogatives des **CAP**,........

Face à cette campagne de **DESTRUCTION MASSIVE DES SERVICES ET EMPLOIS PUBLICS**, parviendrez-vous à sauver l'établissement public VNF (en ce qui concerne **Force Ouvrière**, nous n'utilisons pas le terme **« ENTREPRISE »**) **d'un naufrage programmé ?** Aurez vous l'énergie, la volonté et surtout les mains libres pour lutter contre les injonctions de Bercy ? A moins que vous n'ayez renoncé à lutter ?

A ce titre, Force Ouvrière vous pose ces questions:

« Que contient votre lettre de mission ? »

« Le COP que vous allez négocier avec les tutelles sera-t-il un document porteur d'ambitions pour la voie d'eau ou sera-t-il la traduction comptable du programme Action Publique 2022 à VNF ? »

L	ES PERSONNELS SONT INQUIETS ET	_
	ILS ATTENDENT DE VOTRE PART DES R	ÉPONSES CONCRETES.

L'engagement que vous avez pris, pourtant validé par le Conseil d'Administration, concernant l'absence de mobilité géographique imposée pour les personnels vient d'être bafoué notamment par le Directeur de la DT Nord-Est, qui a décidé d'affecter des saisonniers sur les points singuliers en remplacement des titulaires, ce qui contraint ces derniers à une mobilité à la fois fonctionnelle et géographique. Nous exigeons que ces mobilités soit abrogées afin que votre engagement soit respecté.

Force Ouvrière vous a déjà alerté sur les modalités d'application de l'instruction mobilité signée en 2014. Les pratiques peu vertueuses observées dans certaines Directions territoriales nous conduisent à réitérer notre propos et a vous demander d'engager rapidement une révision de cette instruction afin de clarifier les critères de choix.

Lors du dernier CTU, vous nous avez indiqué éprouver des difficultés pour recruter des OPA. Force ouvrière rappelle que notre réseau compte un très grand nombre d'ouvrages stratégiques, dont la maintenance nécessite une haute technicité, ce qui rend nécessaire un programme ambitieux de recrutement d'OPA. Nos camarades OPA FO et CGT seront dans l'action demain pour maintenir leur statut et obtenir ces embauches. Et vous, que comptez vous faire ?

Vous n'êtes pas sans savoir que l'écluse de Neuville Tay du Canal des Ardennes a été très gravement endommagée par les intempéries, les dégâts s'élevant en centaine de milliers d'euros. Il est indispensable de reconstruire cet ouvrage au plus vite et de lever la très forte inquiétude des personnels.

Pour terminer, dans cette période de morosité ambiante, les personnels sont en attente de signes positifs. Dans ce contexte, Force Ouvrière avait porté la demande de maintien de la modalité 4bis à la DT de Strasbourg. Cette demande ne coûtait pas un euro et participait au développement de la communauté de travail. Nous regrettons profondément votre décision de rejeter cette demande.

